

**Arrêté portant nomination des membres de la commission  
extra-municipale « Information et communication »**

Le Maire de la Commune de SAINT-JUST,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-2 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 27/04/2026 portant création de la commission extra-municipale « Information et communication » ;

**Considérant** que cette commission a pour objectif de renforcer le lien entre la municipalité et les habitants, en s'appuyant notamment sur des relais de proximité ; et qu'elle vise à améliorer la diffusion de l'information municipale, à organiser la remontée des attentes des habitants et à structurer un dialogue régulier entre élus, services et population.

**Considérant** qu'il appartient au Maire de fixer la composition et les modalités de fonctionnement des commissions extra-municipales ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er**

Sont nommés membres de la commission extra-municipale « Information et communication » :

- Andra Viglietti
- Stéphanie Benazet-Iannone
- Emma De Sadeleer
- Lucas Videira
- Jérôme Perrier
- Alexandre Latorre
- Corinne Combes
- Catherine Bou
- Maïlys Corda
- Christian Sansone

**ARTICLE 2**

La commission extra-municipale « Information et communication » est une instance consultative.

Elle est animée par l'élue en charge de l'information et de la communication.

Elle peut être réunie à l'initiative du Maire ou de son représentant.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera notifié aux personnes concernées et pourra être modifié en tant que de besoin.

**ARTICLE 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Just,

**Le 21 mai 2026**

**Le Maire  
Yves QUESADA**



Le Maire: - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.